



Dois-je refaire un logement insalubre en le quittant?

Par **rachou54**, le **16/04/2012** à **18:09**

Bonjour,

Je viens de donner mon préavis par Lettre recommandée avec AR à mon propriétaire. Les murs et les plafonds étant couverts de moisissure, je ne pouvais continuer à vivre dans cette maison. De plus des champignons poussent à travers les carrelages de la cuisine ! Bref, je souhaiterais savoir, si mon propriétaire peut m'obliger à repeindre et retapisser toute la maison avant mon départ?? Je me suis renseignée auprès de professionnels et visiblement l'humidité de cette maison devrait être traitée et des travaux d'isolation seraient nécessaires. Ce qui me préoccupe c'est d'être obligée de dépenser de l'argent, pour refaire du neuf sur des murs moisis! Merci de votre réponse. Cordialement, Rachel

Par **Marion2**, le **16/04/2012** à **18:27**

Bonjour,

Que dit l'état des lieux d'entrée dans le logement ?

Votre propriétaire est-il au courant de l'état de son logement ? L'avez-vous averti par courrier recommandé AR ?

Par **rachou54**, le **17/04/2012** à **10:58**

Bonjour, j'ai informé mon propriétaire sur le même courrier que mon préavis. La maison avait déjà été refaite avant mon installation pour des problèmes d'humidité. Je pense que si la moisissure apparaît depuis quelques mois, c'est sûrement dû à une mauvaise isolation ou une infiltration en façade.

Par **Marion2**, le **17/04/2012 à 11:23**

Bonjour,

Vous n'auriez jamais dû attendre.

C'est dès l'apparition des premières moisissures qu'il fallait en avertir votre propriétaire.

Cdt

Par **rachou54**, le **17/04/2012 à 11:37**

Merci de votre réponse. Bonne journée